

## **Procès-verbal de la 2<sup>ème</sup> réunion des signataires de l'Addis Tax Initiative**

19 octobre 2016, Centre de conférences de l'OCDE, Paris

- Agenda :
1. Plan de travail 2016/2017 de l'ATI
  2. Rapport de suivi de base de l'ATI
  3. Gouvernance de l'ATI

### **Contexte**

La 2<sup>ème</sup> réunion des signataires de l'Addis Tax Initiative (réunion de l'ATI) s'est déroulée juste après la réunion sur la consolidation du soutien externe pour le renforcement des capacités fiscales des pays en développement (*Meeting on Strengthening External Support for Building Tax Capacity in Developing Countries*) organisée par la plateforme de collaboration fiscale (FMI, OCDE, NU et le GBM) avec les ministères français des Affaires étrangères et de l'Économie et des Finances, les 17 et 18 octobre 2016. La réunion de l'ATI a été précédée par une réunion conjointe des partenaires du développement et des membres du Forum sur l'administration fiscale (FAF) dans la matinée du mercredi 19 octobre.

### **1. Plan de travail 2016/2017 de l'ATI**


L'International Tax Compact (ITC) a présenté le plan de travail 2016/17 de l'ATI. Un plan de travail provisoire avait été communiqué à tous les membres de l'ATI avant la réunion de l'ATI. C'est le premier plan de travail de l'Initiative et il trace les grandes lignes de ses principales priorités jusqu'à la fin de 2017. En s'appuyant sur les bases posées depuis son lancement, l'ATI s'efforcera d'être plus efficace dans la poursuite de ses objectifs en élargissant le champ de ses activités, en faisant mieux participer ses membres, en augmentant le nombre de ses membres et en tendant la main aux pays partenaires intéressés.

Les participants ont favorablement accueilli le plan de travail et l'élargissement du champ d'activité de l'ATI. Toutefois, ils se sont mis d'accord pour dire que toute charge supplémentaire imposée aux membres de l'ATI, par ex. en ce qui concerne la fourniture d'informations supplémentaires pour le catalogue de mobilisation des recettes nationales (MRN), devait être limitée au minimum, qu'il fallait utiliser les informations existantes et ne pas dupliquer la production de rapports.

**Priorité 1 (poursuite du développement de l'Addis Tax Initiative)** : afin de faire participer plus de membres aux activités de l'ATI, le comité de pilotage (CP) de l'ATI a invité tous les membres de l'ATI à constituer des groupes restreints de membres intéressés à travailler sur des questions spécifiques. Parmi les activités qui pourraient profiter d'une plus grande participation des membres de l'ATI, citons, par exemple :

- l'élaboration de lignes directrices pratiques pour opérationnaliser les principes de l'OCDE pour l'engagement international à soutenir les pays en développement en matière de recettes (*OECD Principles for International Engagement in Supporting Developing Countries in Revenue Matters*) et poursuivre leur développement, par ex. dans un cadre de suivi et d'évaluation volontaires ;
- la préparation d'un document de l'ATI sur la cohérence politique en matière de mobilisation des recettes nationales (MRN) ; ou
- l'organisation d'une manifestation ATI.

**Priorité 2 (suivi des engagements de l'ATI)** : examinée séparément au point 2 de l'ordre du jour (voir ci-dessous)



Priorité 3 (augmentation du nombre d'adhérents à l'ATI) : les participants se sont mis d'accord pour donner la priorité à l'augmentation du nombre de pays partenaires de l'ATI et à l'intensification de leur participation aux activités de l'ATI. Les avantages de l'adhésion à l'ATI doivent être clairement mis en avant. L'Allemagne pourrait jouer un rôle en accompagnant les efforts de vulgarisation de l'ATI grâce à la présidence du G20 qu'elle assumera en 2017.

Priorité 4 (soutien accru et plus efficace des pays partenaires de l'ATI) : Michael Keen cherchera à obtenir l'approbation du comité de pilotage TADAT pour partager les demandes d'évaluation TADAT (outil d'évaluation diagnostique de l'administration fiscale) avec le groupe de partenaires du développement de l'ATI de manière à pouvoir se consulter sur l'intérêt à recommander et/ou mener une évaluation spécifique.

Priorité 5 (coordination des partenaires du développement) : les participants se sont accordés à dire qu'il pourrait être utile de mieux s'associer aux groupes de coordination de la MRN dans les pays partenaires de l'ATI concernés.

#### Manifestations ATI :

- L'ATI a prévu une manifestation parallèle lors de la 2<sup>ème</sup> réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2016, à Nairobi. Cette manifestation parallèle servira à encourager une discussion sur la façon d'améliorer la coopération au développement dans le domaine de la MRN. La note conceptuelle relative à cette manifestation parallèle peut être consultée [ici](#).
- L'organisation d'une conférence ITC-ATI sur le renforcement des capacités dans le domaine de la MRN est envisagée pour le deuxième semestre 2017. La Suède a proposé d'accueillir cette conférence. Il faudra éviter tout chevauchement avec la conférence biennale prévue de la plateforme de coopération sur les questions fiscales. Les dates de ces deux manifestations doivent être coordonnées – ou, à défaut, les deux pourraient fusionner.


**Tous les membres de l'ATI sont invités à formuler leurs commentaires sur le plan de travail de l'ATI d'ici au 7 novembre 2016.**

## **2. Rapport de suivi de base de l'ATI**

Les progrès réalisés en ce qui concerne le respect des trois engagements de l'ATI seront suivis par l'International Tax Compact (ITC). L'ITC a donné un bref aperçu de la procédure de réalisation du rapport de suivi de l'ATI 2015 (rapport de base de l'ATI), qui sera basé sur les données du CAD de l'OCDE, sur d'autres données et indicateurs officiels concernant les activités liées à la MRN, ainsi que sur des contributions narratives volontaires supplémentaires. La procédure de réalisation du rapport de base commencera par une enquête de suivi dès que les données du CAD de l'OCDE sur les flux en 2015 auront été finalisées (d'ici à la fin de décembre).

En ce qui concerne les contributions narratives, les participants ont demandé que les exigences de déclaration soient limitées au minimum. Le CP de l'ATI a fait remarquer que tous les rapports narratifs sont faits sur une base volontaire, mais il a encouragé tous les membres de l'ATI à tirer parti de cette opportunité pour mettre en valeur les progrès qu'ils ont réalisés en matière de respect des engagements de l'ATI, ainsi que leurs réussites et les enseignements tirés de l'expérience.

Selon Yasmin Ahmad, division des statistiques et du financement du développement, Direction pour la coopération au développement de l'OCDE, les données déclarées en 2015 au titre du nouveau code-objet de la mobilisation des recettes nationales (code 15114) agréé par le groupe de travail du CAD sur les statistiques de financement du développement en mars 2016, doivent être validées par les donateurs du CAD pour garantir que le système de



notification des pays créanciers reflète la totalité des dépenses dans ce domaine. Plusieurs prestataires n'ont pas encore utilisé le code pour leur déclaration de 2015 ; certains ont fait valoir que cela était dû au fait que le nouveau code SNPC a été adopté au milieu du cycle de notification, d'autres ont semblé avoir rencontré des problèmes techniques dans la mise en œuvre du nouveau code. L'OCDE renverra les données compilées selon le nouveau code MRN à tous les donateurs du CAD pour validation. Yasmin Ahmad a confirmé que le groupe de travail du CAD sur les statistiques (DAC WP-STAT) avait également accepté la mise en œuvre de codes à applications multiples mais qu'ils ne seraient applicables que pour la déclaration 2018 sur les flux 2017.

Les participants ont souligné la nécessité de garantir la comparabilité des données et ont demandé de nouvelles indications sur la façon de mettre le nouveau MRN en œuvre. L'OCDE a invité tout le monde à la contacter pour toutes questions visant à résoudre les questions et problèmes en suspens. La plupart des participants ont convenu qu'il serait important de baser le suivi de l'ATI sur les données officielles du CAD de l'OCDE, qui sont transparentes, crédibles et accessibles. Disposer de données différentes sur l'ATI risquerait d'avoir une incidence sur la transparence (et par conséquent, la crédibilité) de l'engagement de l'ATI, car les données ne seraient pas reproductibles. Un compromis consisterait à faire en sorte que certains partenaires du développement utilisent des données prévisionnelles pour le rapport de base de 2015 et finalisent leurs données 2015 jusqu'au moment de produire le rapport de suivi de l'ATI 2016. En cas de différences entre les données utilisées pour le suivi de l'ATI et celles du CAD de l'OCDE, ces différences doivent toujours être explicitées.

**Une note d'orientation à jour sur la notification concernant le code-objet 15114 du SNPC sera communiquée à tous les membres de l'ATI en novembre.**

### 3. Gouvernance de l'ATI

Le comité de pilotage (CP) de l'ATI fournit des orientations stratégiques à l'ATI et supervise la mise en œuvre de ses activités. Il comprend six membres qui siègent pendant deux ans, mandat renouvelable une fois. Les actuels membres du CP sont le Canada, la Commission européenne, les Pays-Bas, le Sénégal, la Tanzanie et le Royaume-Uni, la coprésidence étant assurée par les Pays-Bas et la Tanzanie.

Tous les partenaires du développement membres du CP ayant exprimé la volonté de rester membres du CP et les participants n'ayant formulé aucune objection, les Pays-Bas, le Canada, le Royaume-Uni et la Commission européenne effectueront un second mandat comme membres du comité de pilotage. La Tanzanie et le Sénégal seront contactés pour savoir s'ils souhaitent poursuivre une année de plus. **Nous encourageons vivement les pays partenaires intéressés à se faire connaître et à informer le secrétariat de l'ATI de leur volonté d'être membres du comité de pilotage.**

Comme les deux coprésidences (l'une d'un pays partenaire et l'autre d'un partenaire du développement) doivent tourner sur une base annuelle, le Canada a déclaré être prêt à remplacer les Pays-Bas à partir de décembre 2016. Cette proposition n'a soulevé aucune objection.

### Prochaine réunion

**La prochaine réunion de l'ATI est envisagée pour le 22 mars 2017 à Paris, avant la réunion de la task force Fiscalité et Développement les 23 et 24 mars 2017.**